

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Vercamer

à l'amendement n° 1 du Gouvernement

ARTICLE 10

À l'alinéa 5, substituer à la référence :

« 1° »

la référence :

« 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir à la définition fiscale du loueur-meublé